Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_21A-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore GELY-PERNOT, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

| | |
|---|---|
| Nombre de Conseillers | En exercice 14 Présents 10 Votants 11 dont 1 pouvoir |
| Date de convocation | 19 janvier 2026 |
| Date d'Affichage | 19 janvier 2026 |
| Secrétaire de Séance | Catherine Gautier |

**Délibération n° 2026-21A**
**Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires**

**BUDGET INVESTISSEMENTS 2026 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

* d'attribuer un crédit de 158.00 euros HT au titre de l'acquisition de 4 bacs de livres destinés à la Bibliothèque,

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.